

# NOTE D'INFORMATION

## Octobre 2013

### > 03 <

22/10/2014

## CHAMPIONNAT DE LIGUE **FLEURET DAMES** et **FLEURET HOMMES** *Individuel et par Équipes* **MARDI 11 NOVEMBRE 2014**

### JUNIORS GARÇONS INDIVIDUEL

Appel : 8h ; Scratch : 8h15

### JUNIORS FILLES INDIVIDUEL

Appel : 11h ; Scratch : 11h15

### JUNIORS GARÇONS ÉQUIPES

Appel : 13h, dès que possible, scratch : 13h15

### JUNIORS FILLES ÉQUIPES

Appel : 15h45, dès que possible, scratch : 16h

Salle d'armes - 163 rue Diderot  
**94500 CHAMPIGNY SUR MARNE**

Inscriptions en ligne sur le site de l'Extranet de la FFE : avant le **jeudi 6 novembre à 23h59**.

Inscription individuels : **12 €uros**

Inscription obligatoire pour les équipes : **30 €uros**  
(pas d'engagement sur place pour les équipes)

**Attention modification Décision du CD du 7 octobre 2013 : pas d'engagement sur place pour les équipes.**

Décision du CD du 19 septembre 2011 : Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) et à l'aide du système des engagement en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement.

Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné **devra avoir prévenu la commission [mariechristineberaldin@sfr.fr](mailto:mariechristineberaldin@sfr.fr) (avec copie à la Ligue) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.**

Décision du CD du 16 janvier 2012 : Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.



LIGUE D'ESCRIME DE CRETEIL – 38-40 RUE SAINT SIMON – 94000 CRETEIL

☎ 01.48.99.43.08 – [escrime@leac-escrime.fr](mailto:escrime@leac-escrime.fr) – [www.leac-escrime.fr](http://www.leac-escrime.fr)

Note d'info 03 : CL FDHJ Ind + Eq 11/11/14

1/1

25/10/2013

